



Offre Ref : 383826

Établissement public administratif

INGENIEUR (H/F) RESPONSABLE DU SERVICE HYGIENE SECURITE ET CORRESPONDANT HANDICAP

Date de publication : 05/07/2017

Date limite de candidature : 05/09/2017

Date prévue du recrutement : DANS LES MEILLEURS DELAIS

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : INGENIEUR
INGENIEUR PRINCIPAL
TECHNICIEN
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 5 et supérieur

Descriptif des missions du poste : Placé sous l'autorité du Médecin de prévention, responsable du pôle Santé Sécurité au Travail, et travaillant en étroite collaboration avec le secrétariat du service SST et la psychologue du travail, ainsi qu'avec l'ensemble des services, vous contribuez à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention en santé, sécurité et handicap au travail du Centre de Gestion, pour l'ensemble des collectivités territoriales de la Nièvre.

Principales missions

Conseil en santé sécurité au travail :

- Conseiller et accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche de prévention des risques professionnels en lien avec le médecin de prévention,
- Participer aux démarches d'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du document unique au sein des collectivités, ergonomie, études de postes
- Assurer une veille technique et réglementaire en matière de Santé, Sécurité au Travail
- Participer à l'animation du CHSCT rattaché au CDG 58 : réunions, visites de locaux, étude des accidents de travail et des situations de mal être au travail, gestion de crises
- Participer à l'accompagnement des CHSCT locaux, animation de réunions
- Mettre en place et animer un réseau des assistants de prévention à l'échelle du département
- Participation à des groupes de travail régionaux ou nationaux : rencontres techniques, élaboration de guides, etc.

Correspondant Handicap dans le cadre de la convention FIPHFP – CDG 58 :

- Suivi et animation des axes de la convention FIPHFP – CDG 58 ;
- Réalisation d'études de poste ;
- Accompagnement des collectivités dans leurs demandes d'aide auprès du FIPHFP

- Profil recherché :
- Formation initiale bac + 5 en santé, sécurité et de conditions de travail
 - Connaissance de la fonction publique territoriale, de la réglementation en vigueur et son suivi
 - Maîtrise de la méthode de diagnostic, d'analyse et d'évaluation des risques professionnels
 - Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel,...) et usage d'internet, alimentation du site internet
 - Rigueur, capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'organisation, de gestion du temps et des priorités
 - Permis de conduire
 - Sens du service public
 - Discrétion, motivation, conviction et diplomatie
 - Qualités relationnelles et aptitudes au travail en équipe

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : NEVERS

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Horaires pause méridienne :

Autre(s) pause(s) :

Heures supplémentaires :

Spécificités du poste :

Remplacement :

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chef de service

Fonctions d'encadrement : 0 agent

Catégorie des agents encadrés :

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

CNAS - TICKETS RESTAURANT

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T.
24 rue du Champ de Foire
B.P. 03
58028 NEVERS

Informations complémentaires : Adresser les courriers à l'attention de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre 24 rue du Champ de Foire 58000 NEVERS

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.